POLICE
Nord Vaudois

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DE POLICE NORD VAUDOIS

Chamblon - Cheseaux-Noréaz - Ependes,
Mathod – Pomy – Suchy – Suscévaz - Treycovagnes
Yverdon-les-Bains

DECISION DU CONSEIL INTERCOMMUNAL
Séance du 24 septembre 2026

Le bureau du Conseil intercommunal PNV porte à la connaissance des électrices et électeurs :
Que les délégués des communes membres de l'Association Police Nord Vaudois, ont pris les décisions suivantes :

Ont été acceptés à l'unanimité :

1) **Le préavis 04-2026, se rapportant au budget 2027 de l'association**
2) **Le préavis 05-2026, envisageant l'intégration de la Commune d'Yvonand au sein de la PNV**
3) **Le préavis 06-2026, traitant une demande de crédit complémentaire**
4) **Le préavis 07-2026, concernant le règlement des indemnités**

Conformément aux articles 166ss de la Loi sur l'Exercice des Droits Politiques (LEDP) du 5.10.2021, ces décisions sont susceptibles de référendum.
La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité de la commune siège de l'association, accompagnée d'un exemplaire des listes de signatures, sous la signature d'au moins sept membres du corps électoral constituant le comité, dans les dix jours qui suivent la publication dans la Feuille des Avis Officiels (FAO), ou l'affichage dans le cas de l'article 167 LEDP.
Les électrices et électeurs peuvent obtenir les préavis ainsi que les textes de ces décisions sur le site Internet de Police Nord Vaudois.

Au nom du bureau du Conseil intercommunal de l'Association Police Nord vaudois

Le Président
Nicolas Hernan

* CONSEIL INTERCOMMUNAL *
LE PRESIDENT

La Secrétaire
Malou Miéville